

## LE PIÉMONT ENTRE LA RÉGENCE ET LA GUERRE CIVILE

*DEUX CONSEILLERS DE LA COUR DE  
CHRISTINE : PIERRE MONOD ET  
PHILIPPE D'AGLIÈ*

### UN TOURNANT DE LA GUERRE DE TRENTE ANS : L'INTERVENTION DE LA FRANCE

En 1630, après la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, le gouvernement du duché de Savoie passa entre les mains de son fils Victor-Amédée I<sup>er</sup>. L'État piémontais, ravagé par une longue série de guerres, ressentait la nécessité d'une période de paix pour essayer d'assainir ses finances et assurer une période de tranquillité à ses peuples. Le nouveau duc était donc enclin à chercher la paix plutôt qu'à poursuivre la guerre<sup>1</sup>. Abandonné par les alliés traditionnels du duché, les Espagnols, Victor-Amédée I<sup>er</sup> décida de se tourner vers la France. Un pas presque nécessaire, car les Français, à cette époque, contrôlaient des places importantes telles que Suse, Avigliana, Saluces, Bricherasio, Pignerol et Valperosa. Cette nouvelle conduite politique, prudente, trouva l'accord du père Monod « appelé au Palais ducal comme personne de confiance tout de suite après la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> ». <sup>2</sup> Néanmoins le duc **comprit** assez rapidement qu'il aurait obtenu très difficilement la paix, puisque la volonté française était orientée plutôt vers la guerre.

---

<sup>1</sup> Foa S., « Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635) », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino* (tiré à part), fasc. III-IV, 1931, p. 5.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 6.

En 1628 « la prise de La Rochelle a été saluée par le public français comme l'un des faits majeurs du règne de Louis XIII »<sup>3</sup> et donna la possibilité au cardinal de faire éclater la guerre sur d'autres fronts, privilégiant surtout l'Italie, où deux questions étaient à la base du climat de forte instabilité politique qui caractérisait la péninsule italienne : la Valteline et la succession mantouane, où s'impliquait le duc de Savoie, lequel réclamait aussi le Montferrat. Pour cette possession il avait d'ailleurs déclenché une guerre en 1613. Richelieu descendit en Piémont en 1629 pour secourir la capitale du Montferrat, Casale, assiégée par les troupes impériales commandées par Ambrogio Spinola, mais en réalité il s'assurait ainsi un « couloir » dans le Piémont pour faciliter des éventuelles pénétrations de troupes françaises en Italie.<sup>4</sup> À travers la victoire de Chaumont (6 mars 1629) les Français réussirent à franchir aisément les fortifications édifiées par les Piémontais. Richelieu s'établit à Suse, Louis XIII à Chaumont et l'avant-garde de l'armée française à Bussolino<sup>5</sup>. Dans cette situation favorable à la monarchie française s'entamèrent des négociations, qui aboutirent rapidement aux accords de Suse du 11 mars 1629. Le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> accepta de ravitailler l'armée française et Casale. En revanche, il renonça à toutes ses prétentions sur le Montferrat, recevant en échange Trino et un dédommagement de 15 000 écus.

Entre 1629 et 1635 les opérations militaires de la guerre de Trente **Ans** continuèrent à enflammer toute l'Europe. Richelieu dut rentrer en France pour faire face à une nouvelle révolte des huguenots dans les Cévennes. Les protestants une fois soumis, le cardinal put revenir dans le duché et s'emparer de Pignerol (31 mars 1630) et Cavour, tandis que Saluces capitula en juillet, après que le prince de Piémont Victor-Amédée ait été durement battu par Montmorency à Avigliana le 2 juillet ; en Savoie la seule forteresse de Montmélian résistait, car

<sup>3</sup> Ferretti G., « Le siège de La Rochelle dans la propagande d'État sous Louis XIII et Richelieu », in *La Rochelle assiégée 1573, 1622, 1628*, actes du colloque, Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes, 2008, p. 107-118, ici p. 107.

<sup>4</sup> Ce sont les « portes » d'Italie dont nous parlent Foa S., « Il trattato di Rivoli », *cit.*, p. 9 et Ferretti G., « Au nom du droit (de conquête). La politique italienne de la France au XVII<sup>e</sup> siècle », *La Pierre & l'Écrit, Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, n° 23, 2012, p. 105.

<sup>5</sup> Ricotti E., *Storia della monarchia piemontese*, Barbèra, Firenze, 1865, vol. IV, p. 266.

les Français s'étaient emparés de Chambéry le 14 mai 1630, et d'Annecy le 23 mai<sup>6</sup>. Le 26 juillet 1630 le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> mourut et son fils Victor-Amédée I<sup>er</sup>, hérita d'un État qui versait dans des conditions difficiles : « La Savoie et Nice envahies, trois armées très indisciplinées dans le cœur du Piémont, Pignerol prise, Suse occupée, l'armée décimée et fatiguée, les caisses de l'État vides, la famine, la peste ; dans ces conditions et sous le règne du cardinal de Richelieu Victor-Amédée I<sup>er</sup> hérita de la couronne »<sup>7</sup>. Toutes ces difficultés le poussèrent à accepter la paix de Quérasque en avril 1631<sup>8</sup>. La France réussit à obtenir des conditions avantageuses, grâce entre autres à l'habile action diplomatique menée par Abel Servien.<sup>9</sup> À travers cette paix Victor-Amédée I<sup>er</sup> « acquérait Alba et Trino, dans le Montferrat, mais cédait Pignerol à la France, qui gardera soixante-cinq ans cette porte d'Italie »<sup>10</sup>. La Savoie lui fut rendue en juillet 1631 et son gouvernement confié de nouveau au Prince Thomas.

Le traité de Quérasque constitua donc pendant longtemps la base des relations diplomatiques franco-piémontaises. Certes, la cession de Pignerol signifia que la France possédait un accès clé au duché,

---

<sup>6</sup> Voir sur cette période Bazzoni A., *La reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia*, Torino, Tipografia scolastica Franco, 1865, p. 2, Plaisance É., « Histoire des Savoyens », *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'Archéologie*, XLVIII (deuxième série, tome XXIII), Chambéry, 1910, p. 458 et Quazza R., *La formazione progressiva dello Stato sabauda*, Torino, SEI, 1942, p. 56-59.

<sup>7</sup> « La Savoia e Nizza invase, tre eserciti licenziosissimi nel cuore del Piemonte, Pinerolo presa, Susa occupata, l'esercito assottigliato e stanco, l'erario vuoto, la carestia, la peste; in tal condizione e regnando in Francia il cardinale di Richelieu, Vittorio Amedeo I ereditava la corona » Carutti D., *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, Torino, Fratelli Bocca, 1876, vol. II, 1<sup>o</sup> periodo-1601-1663, p. 311, sans oublier que les Espagnols avaient accepté la présence d'une garnison française à Casale.

<sup>8</sup> Voir à ce propos Ricotti E., *Storia della monarchia piemontese, cit.*, vol. IV, p. 263 sq.

<sup>9</sup> La bibliographie sur ce personnage étant très abondante, nous ne mentionnons que les contributions récentes : Ferretti G., « Abel Servien, Hugues de Lionne et le milieu parlementaire dauphinois. Un essai de sociologie historique », *Akademos*, n° 28, janvier-juin 2009, p. 47-65 ; Ferretti G., « De l'ombre à la lumière (et retour). La longue histoire des Servien (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *La Pierre et l'Écrit. Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, n° 22, 2011, p. 103-140 ; Duccini H., *Guerre et paix dans la France. Abel Servien : diplomate et serviteur de l'État (1593-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

<sup>10</sup> Plaisance É., *Histoire des Savoyens, cit.*, p. 462.

qui deviendra à cette époque une sorte de « dépendance du Royaume de France »<sup>11</sup>.

Sur le front européen, après l'écrasante victoire impériale de Nordlingen (1634), où les troupes suédoises furent durement défaites, l'intervention de la France devenait encore plus probable, car celle-ci ne pouvait accepter ni une prépondérance autrichienne trop accentuée en Europe centrale,<sup>12</sup> ni une forte domination espagnole en Italie. Par conséquent en 1635 Louis XIII se résolut à intervenir ouvertement dans la Guerre de Trente Ans, ce qui enclencha la recherche au-delà des Alpes d'une alliance avec certaines maisons princières d'Italie destinée à concurrencer la présence espagnole dans la péninsule. Dans ce contexte le traité de Rivoli fut signé le 11 juillet 1635 prit la forme d'une alliance défensive et offensive signée entre la France, les ducs de Parme et de Mantoue et le Piémont ; ainsi le petit duché du nord de l'Italie se trouva-t-il engagé contre le géant espagnol, avec de vagues assurances d'acquisitions territoriales en direction de la Lombardie.<sup>13</sup> Cependant les frères du duc, Thomas et Maurice, n'acceptèrent point cette politique de rapprochement avec la France. Le prince Thomas fut le premier à passer dans le camp de l'Empereur en 1634 abandonnant son poste de gouverneur de Savoie,<sup>14</sup> tandis que le cardinal Maurice fera de même en rejoignant

<sup>11</sup> « una dipendenza della Corona di Francia » selon Moscati R., « La politica estera Sabauda da Emanuele Filiberto alla vigilia della Rivoluzione francese », in *La monarchia piemontese nei sec. XVI-XVIII*, Roma, Famija piemontesa di Roma, 1950, p. 18.

<sup>12</sup> L'historiographie sur la guerre de Trente ans est très riche. Voir surtout : Parker G., *La Guerre de Trente Ans*, Paris, Aubier, 1987 ; Asch R. G., *The thirty years war : the holy Roman Empire and Europe, 1618-1648*, Basingstoke, MacMillan, 1997 ; Chaline O., *La bataille de la Montagne blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 2000 ; Parrott D., *Richelieu's Army. War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Krumenacker Y., *La guerre de Trente ans*, Paris, Ellipses, 2008 ; Wilson P. H., *The Thirty Years War : Europe's tragedy*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2009 ; et enfin la synthèse de Schmidt, G., *Der Dreissigjährige Krieg*, München, Beck, 1998, sixième édition 2003, qui explique très clairement le point de vue allemand.

<sup>13</sup> Voir à ce propos Rosso C., « Uomini e poteri nella Torino barocca », in Riciperati G. (dir.), *Storia di Torino*, vol. IV, *La città fra crisi e ripresa (1630-1730)*, Torino, Einaudi, 2002, p. 19.

<sup>14</sup> À sa place fut nommé don Felix de Savoie qui gardera cette charge jusqu'à sa mort. Sur cet épisode de la vie du prince Thomas voir Quazza R., *Tommaso di Savoia-Carignano nelle campagne di Fiandra e di Francia 1635-1638*, Torino, SEI, 1941.

Rome au début de 1636, renonçant au protectorat des affaires de France pour accepter celui de l'Empire.<sup>15</sup>

Le duc Victor- Amédée I<sup>er</sup> entra en campagne avec ardeur et arracha aux Espagnols le petit fort de Breme (1635) sur la frontière avec l'État de Milan. Après les victoires de Tornavento (22 juin 1636) et de Mombaldone (8 septembre 1637), le 25 septembre le duc se porta à Verceil. Dans cette ville, Victor- Amédée I<sup>er</sup> tomba mortellement malade et s'éteignit le 7 octobre 1637. À partir de ce moment-là commencèrent les déboires de l'État piémontais affaibli par une profonde instabilité politique, directe conséquence de la guerre contre les Espagnols et de la guerre civile contre les princes Maurice et Thomas,<sup>16</sup> qui n'avalisèrent pas la Régence de Christine.

À l'instabilité politique correspondait une stabilité dans le personnel diplomatique. Durant ces années-là, les ambassadeurs piémontais qui occupèrent leur poste en France furent Claude Jérôme Chabot, marquis de Saint-

Maurice (de 1633 à 1639) et Charles Ubertain Solaro, comte de La Moretta (de 1639 à 1643)<sup>17</sup>. En cette période troublée par la guerre et la fragilité politique deux figures au destin controversé, voire tragique se distinguèrent : le père Monod et Philippe Saint Martin comte d'Agliè qui furent deux victimes de la persécution de « l'homme rouge »<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir à ce propos Claretta G., *Storia della Reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia*, Torino, Civelli, 1868, vol. I, p. 176-177.

<sup>16</sup> Voir parmi les synthèses les plus récentes, Rosso C., « Il Seicento », in Merlin P., Rosso C., Symcox G., Ricuperati G. (dir.), *Il Piemonte Sabauda. Stato e territori in età moderna*, *Storia d'Italia*, vol. VIII, t. I, Torino, UTET, 1994, p. 173-267, en particulier p. 221-242 ; Ricuperati G. (dir.), *Storia di Torino*, vol. IV, *La città fra crisi e ripresa (1630-1730)*, cit.

<sup>17</sup> Côté français, on connaît la difficile ambassade de Michel Particelli d'Hémery de 1635 à 1639 suivie de celle de La Court de Vignoles.

<sup>18</sup> Mousnier R., *L'homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Laffont, 1992.

## UN JÉSUITE ENCOMBRANT : PIERRE MONOD

Le 10 octobre 1637, trois jours après la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup><sup>19</sup>, Marie Christine fut nommée régente et tutrice de François-Hyacinthe. Comme l'a souligné d'une manière schématique l'historien Augusto Bazzoni, la cour de Turin était partagée entre deux factions : celle qui penchait vers l'Espagne avait comme champion le père Monod, tandis que celle favorable à la France était défendue par le comte d'Agliè<sup>20</sup>.

La position de la France envers le Piémont fut claire dès le début<sup>21</sup> : elle acceptait la régence de Marie Christine, sœur de Louis XIII, et ne voulait pas que les deux frères du duc défunt, les princes Maurice et Thomas, prissent part à la direction du duché. Elle faisait également pression pour former un conseil de régence restreint et très fidèle, exigeait la nomination de gouverneurs fiables dans les principales places du duché et souhaitait que la régente fût entourée de personnes de confiance et dévouée « à ses intérêts et à ceux de la France »<sup>22</sup>, comme le marquis de Saint-Maurice.

Pierre Monod,<sup>23</sup> né à Bonneville en Haute-Savoie en 1586, était entré en 1603 au Collège des jésuites à Chambéry. S'étant distingué en

---

<sup>19</sup> Célèbre épisode, mentionné par nombre d'historiens, du soupir poussé par le duc mourant, qui fut interprété comme un « oui » à la question qu'on lui posa s'il voulait confier à Christine la régence de ses États et la tutelle de son fils François-Hyacinthe. Immédiatement fut rédigé un testament signé par les neuf premiers dignitaires du duché de Savoie.

<sup>20</sup> Sur l'organisation de la cour de Turin voir Merlin P., *Tra guerra e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Torino, SEI, 1995.

<sup>21</sup> Comme l'a bien expliqué Ferretti G., « Au nom du droit (de conquête). La politique italienne de la France au XVII<sup>e</sup> siècle », *cit.*, p. 101-125, la France essaya surtout d'imposer sa domination sur le duché de Savoie.

<sup>22</sup> « a' suoi interessi, ed a quelli della Francia » selon Bazzoni A., *La reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia*, *cit.*, p. 52.

<sup>23</sup> Sur la personne de Pierre Monod voir Claretta G., *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, *cit.*, vol. I, p. 249 ; Dufour A., Rabut F., « Le Père Monod et le Cardinal Richelieu. Episode de l'histoire de France et de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 1875, III série, tome VIII, p. 17-178 et p. 478-510 ; *Essai historique par le P. Pierre Monod dans lequel il fait voir que la Savoie n'est point et n'a jamais été jef de l'Empire*, édité par Dufour A., *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, tome IV (tiré à part), sans date [mais 1860], p. 5-6

1621 par la publication des *Recherches historiques sur les alliances Royales de France et de Savoie*, ouvrage très lu en France et dans le Piémont, il fut appelé à Turin en 1622 pour être nommé recteur du Collège des jésuites (de 1626 à 1628). Devenu un conseiller très influent de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Victor-Amédée I<sup>er</sup> lui avait écrit le 29 juillet 1630, trois jours après la mort de son père :

*La perte que nous avons fait de Son Altesse Monseigneur et Père, qui soit au ciel, est d'autant plus sensible qu'elle est arrivée en un temps, où nous avons de plus de besoin de son incomparable prudence et valeur, et qu'il failloit resoudre sur des affaires de tres grande consideration, que nous desirons vous communiquer pour en recevoir vos advis et bon conseil. C'est pourquoy nous vous despeschons ce courrier pour vous dire que vous nous ferez un tres grand plaisir si vous nous verres trouver incontinant cette receue, comme nous croyons que vous ne manquerez.*<sup>24</sup>

Monod n'avait pas manqué de répondre à l'appel du duc en écrivant une lettre qui, selon Foa, serait datée du début du mois d'août :

*et dans cette lettre le P. Monod, avec beaucoup de pénétration, étudie dans ses détails l'état des affaires du Duc, et, en expliquant avec une grande largeur de vues les raisons qu'il avance, il conseille au Duc, comme le parti le meilleur, de rompre l'alliance avec l'Espagne qui l'abandonnait dans les moments les plus difficiles, et d'entrer en négociations avec la France en se servant particulièrement de sa femme, la duchesse Christine, qui, en sa qualité de sœur du Roi de France, aurait pu obtenir de ce dernier de très bonnes conditions.*<sup>25</sup>

Les conseils du jésuite allaient, donc, dans la même direction que la volonté du souverain qui, comme on l'a vu, voulait s'orienter vers une alliance avec la France. En 1631 le père Monod fut chargé d'une mission à Paris. Il devait accompagner le cardinal Maurice qui était, selon le traité du 19 juin 1631, un otage de Louis XIII jusqu'au

---

où l'on trouve quelques informations sur la vie du jésuite savoyard ; De Mun G., *Richelieu et la maison de Savoie. L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont*, Paris, Plon, 1907 : l'ambassadeur français eut un rôle important dans la ruine du Père Monod ; Merlotti A., « Monod, Pierre », in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto italiano dell'Enciclopedia italiana, 2011, p. 709-715.

<sup>24</sup> Foa S., « Un conseil du père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, quatrième série, tome XI, 1909, p. 649.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 650.

moment où Pignerol deviendrait définitivement française<sup>26</sup>. Les affaires que le père Monod devait affronter étaient nombreuses : l'organisation de l'expédition contre Gênes ; la concession du titre royal « ardemment convoité par la duchesse Christine, qui étant fille et sœur de Roi de France et sœur des reines d'Espagne et d'Angleterre, sentait trop la différence de dignité dans un siècle où l'on y tenait beaucoup »<sup>27</sup> ; la préparation d'une attaque contre Genève et l'achat de Neuchâtel. Après trois mois les négociations entre Richelieu et le père Monod n'avaient point progressé ; les Français affichaient une politique de « bonnes paroles et [...] belles promesses »<sup>28</sup>, qui ne se traduisait en rien de concret. Genève était la pierre d'achoppement, car la France ne voulait pas se brouiller avec les Suisses pour satisfaire le duc de Savoie. Monod avait défendu avec acharnement les intérêts du duc, mais sans aucun résultat. Les ministres français campèrent sur leurs positions et le jésuite savoyard ne put obtenir de la France que l'appui d'un certain nombre de soldats en cas d'invasion espagnole. À la fin du mois de novembre le même prince-cardinal décidait, en accord avec les Français, de laisser Paris après avoir constaté que les négociations s'étaient révélées un insuccès.

Néanmoins la confiance du duc envers le père Monod était restée intacte car il l'avait nommé *Scriptor historiarum domus Sabaudiae* en 1632. Quelques années plus tard, en 1636, Monod fut envoyé une deuxième fois à Paris avec des instructions difficiles, puisqu'on lui confia la tâche, d'une part, de consolider l'alliance entre Paris et Turin, et d'autre part de soulever la question du titre royal<sup>29</sup>. Le jésuite demeura à Paris du mois de décembre 1636 au 14 mai 1637. Cette mission aussi se révéla un échec, car il ne put obtenir le titre royal pour le duché et de surcroît il s'attira la haine du cardinal de

<sup>26</sup> Voir Foa S., « Mission du père Monod à Paris en 1631 d'après ses lettres », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, quatrième série, tome XI, 1909, p. 565.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 566.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 568.

<sup>29</sup> En décembre 1632 Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait pris le titre de Roy de Chypre. L'année suivante Monod publia son traité sur le titre royal. Voir aussi Spagnoletti A., *Principi italiani e Spagna nell'età barocca*, Milano, Mondadori, 1996, p. 110-112. À la p. 110 on trouve un schéma utile qui reporte les titres attribués aux princes italiens. Les ministres espagnols appelaient le duc de Savoie « Serenissimo signore » et quelque fois « Altezza ».



Richelieu.<sup>30</sup> Que se passa-t-il ? Il fut accusé d'avoir pris part à la conjuration du père Nicolas Caussin,<sup>31</sup> le confesseur de Louis XIII, lequel essayait d'entraver la puissance de Richelieu. Cependant les contacts entre les deux jésuites furent presque inexistantes et cette accusation ressemble plus à un prétexte qu'à une cause réelle de la disgrâce de Monod.

La situation de celui-ci empira à la fin de 1637. Dans une dépêche du mois de décembre, le marquis de Saint-Maurice écrivit à Christine qu'il avait rencontré Richelieu. Ils s'étaient entretenus longuement sur le père Monod, le cardinal en avait parlé « avec beaucoup d'alteration », car il pensait que le jésuite était animé par de « mauvaises volontés » envers lui et le roi de France, et qu'il le considérait désormais « son ennemy ».<sup>32</sup>

Au mois de janvier 1638 la position du jésuite devint très critique. L'ambassadeur d'Hémery après avoir écouté les plaintes de Christine, qui avait manifesté son mécontentement au sujet du père Monod, en informa le cardinal, qui sauta sur cette occasion pour déclencher sa campagne contre le jésuite savoyard. Madame Royale écrivit à Richelieu sur ce sujet le 12 janvier 1642, en essayant de minimiser « les mauvaises impressions que l'on vous a voulu donner contre le P. Monod et les suppositions si contraires à la vérité que l'on a fait que j'avais occasion de me plaindre de luy ».<sup>33</sup>

---

<sup>30</sup> Voir Valle D., *Il padre Pietro Monod e le sue relazioni col cardinale Richelieu*, Torino, Bocca, 1910, p. 43-60. Voir aussi Fouqueray H., *Histoire de la compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762)*, t. V, *Sous le ministère de Richelieu*, deuxième partie, Paris, Bureaux des études, 1925 : le troisième chapitre s'intitule « Deux jésuites victimes de Richelieu (1635-1643) », p. 81-123 où l'on traite des pères Caussin (p. 81-106) et Monod (p. 106-123).

<sup>31</sup> Sur les rapports difficiles entre Richelieu et les confesseurs de Louis XIII voir les observations intéressantes de Thuau E., *Raison d'état et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 133-137 ; Conte S. (Ed.), *Nicolas Caussin : rhétorique et spiritualité à l'époque de Louis XIII*, Münster, Lit, 2004.

<sup>32</sup> Archivio di Stato, Torino (AST), Corte, Lettere ministri, Francia, mazzo [liasse] 36, n° 101, le marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, 29 décembre 1637.

<sup>33</sup> AST, Corte, Lettere ministri, Francia, mazzo 37, n° 4, Registro di lettere di Madama Reale Christina, au cardinal de Richelieu, Turin, 12 janvier 1638, p. 156.

La régente écrivit aussi au marquis de Saint-Maurice en lui confiant qu'elle était très surprise des accusations qu'on imputait au père. Quant à son implication dans la conspiration de Caussin, Monod la niait absolument et il produisait

*des justifications si claires et si évidentes quelles le garentissent de toutes les accusations que l'on produit aujourd'buy contre luy pour nous porter à la violence de l'arrester ou de l'esloigner, laquelle ne nous est encore point tombée "dans la pensée". Et a quoy nous ne pourrions jamais nous resoudre en conscience et sans faire un grand tort à nostre reputation.*<sup>34</sup>

Malgré la mission du comte Cumiana, envoyé à Paris pour défendre le jésuite, la situation de Monod ne s'améliora point ; dans une dépêche de février 1638, Saint-Maurice résuma toute l'affaire. Maintenant le roi aussi s'intéressait vivement à cette question, et tous étaient convaincus que le père Monod était impliqué dans la conjuration ourdie par le père Caussin. Le jésuite était très mal vu : « Souvent fois les pères de sa maison luy ont fait beaucoup de mal, et tous les françois qui venoient de là les monts le publyoient enemy mortel de la France, que quand il voyoit un francois, il changeoit de couleur ».<sup>35</sup>

Malgré l'orage qui était en train de se préparer contre le père Monod, la régente continua à s'enquérir de son opinion. Ainsi le 15 février 1638, le père écrivit un discours sur les négociations à entreprendre avec la France.<sup>36</sup> Dans ce texte, il écrivait qu'il serait nécessaire d'obtenir une suspension particulière des armes, mais si la volonté française était celle de poursuivre la guerre, on devait souligner que la

<sup>34</sup> *Ibid.*, en français dans le manuscrit. Le marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 10 janvier 1638, p. 139, publié en partie par Dufour A., Rabut F., « Le Père Monod et le Cardinal Richelieu. Episode de l'histoire de France et de Savoie au XVII siècle », *cit.*, p. 176-177.

<sup>35</sup> AST Corte, Lettere ministri, Francia, mazzo 38, le marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 3 février 1638.

<sup>36</sup> *Ibid.*, mazzo 11, n° 9, « Discorso del Padre Monod in cui propone un piano di negoziazione da intavolarsi co' francesi per parte di Madama Reale Cristina per la rinnovazione della Lega cessata colla morte del Duca Vittorio Amedeo suo marito, e nel medesimo tempo co' spagnuoli ad effetto di esplorare le intenzioni loro, e maneggiarsi la loro assistenza nel caso che i Francesi avessero avuto qualche vista pregiudiziale alla sovranità ed interessi del Duca suo figliolo ponendo però per massima fondamentale, che l'unione colla Francia era più necessaria a suoi Stati che co spagnuoli », 15 février 1638.

duchesse « n'avoit point de plus grand desir que de servir Sa M. de toutes ses forces »<sup>37</sup>. Après avoir examiné les conditions de l'éventuelle alliance avec la France, Monod sentit la nécessité de préciser : « Mais avant toutes choses il faut établir pour maxime fondamentale que la bonne union avec la France est et sera toujours plus nécessaire à ces États que celle d'Espagne, et qu'il faut faire tout le possible pour maintenir cette union »<sup>38</sup>. Et par conséquent « si on ne peut avoir l'amitié de la France, qu'en faisant la guerre aux **Espagnols**, il est beaucoup plus seur de se joindre à la France et à ses armes que de rechercher l'amitié des Espagnols »<sup>39</sup>.

Le 22 février 1638 se tint un important conseil ducal où prévalut la position du comte d'Agliè qui proposa une alliance de nature défensive avec la France malgré l'opposition acharnée de Monod qui, en dépit de ce qu'il avait écrit quelques jours auparavant, croyait qu'il valait mieux que le Piémont se déclarât neutre. Richelieu, n'étant pas satisfait de la délibération du conseil ducal, accentua sa pression pour faire éloigner le père Monod de la régente. Celle-ci dut céder : le 27 février 1638 le jésuite fut envoyé d'abord à Chieri et ensuite à Cuneo. Les Français demeurèrent encore insatisfaits, car ils auraient préféré une mesure plus sévère envers le père Monod, Cuneo étant une ville trop proche de Turin et n'empêchant point les communications entre le jésuite et la régente.

Enfin la France réussit à imposer sa ligne politique et le 3 juin 1638 fut rénové le traité de Rivoli de 1635 : la ligue défensive et offensive entre la France et le Piémont sera valable jusqu'en 1640.<sup>40</sup>

La fuite du père Monod en 1639 rendit Richelieu encore plus intraitable. Reçu en audience par le cardinal, Saint-Maurice essaya de plaider la cause d'une bonne union entre le Piémont et la France,

---

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> On peut lire le texte de ce traité dans AST Corte, Negoziationsi Francia, mazzo 11, n° 10, « Trattato di Lega offensiva, e diffensiva, o sia innovazione di quella conclusa in Rivoli col Duca Vittorio Amedeo, li 11 luglio 1635, tra Madama Reale Cristina Madre, e Tutrice del Duca, Francesco Giacinto, ed il Re di Francia ».

l'homme rouge' éclata de colère et interrompit brusquement l'ambassadeur, en définissant le père :

*un meschant moyne ennemy mortel de la France, et qui y estoit venu pour le perdre si ses dessins eussent bien reussis, après quoy elle le protegeoit encor, comme si elle le vouloit conserver pour une autre entreprise, qu'il voulait que chacun sceust que le Roy ne prendroit jamais point d'autre expedient que de l'avoir entre ses mains, et que si l'on ne luy vouloit remettre de bonne volonté il estoit asses puissant pour l'aller prendre en quel lieu qu'il fut, que pour Madame il l'honoreroit toujours comme soeur de son Roy, mais qu'il ne luy ecriroit plus, ny ne se mesleroit en aucune façon de ses affaires.*<sup>41</sup>

Ce discours fut prononcé avec une telle violence que Saint-Maurice fut contraint de changer d'argument.

La fuite du jésuite dura seulement quelques jours, il fut vite repris et transféré, le 7 janvier 1639, dans le fort de Montmélian en Savoie. La correspondance entre la régente et le jésuite se raréfia, néanmoins le prisonnier fut encore tenu au courant des affaires politiques et au mois de mai 1639 il envoya un mémoire à Madame Royale. Parmi les nombreux conseils qu'il lui dispensa, il y avait celui de se méfier des Français et il l'aïda pour la recherche d'un accord avec les princes : « puisqu'elle le peut faire avec plus de reputation et de seur[e]té qu'en demeurant despou[er]ée de la principale partie de sa souveraineté avec peu d'asseurances de retenir le reste »<sup>42</sup>.

Ce fut la dernière intervention politique du père Monod : le 18 mai 1640 il fut enfermé à Miolans, où il mourut en 1644.

<sup>41</sup> AST Corte, Lettere ministri, Francia, mazzo 39, en français dans le manuscrit. Le marquis de Saint-Maurice au secrétaire d'État, Paris 4 janvier 1639.

<sup>42</sup> AST Corte, Tutele e reggenze, mazzo 3, n° 32, « Raggionamento del Padre Monod con cui dimostra essere più utile a Madama Reale, ed allo stato il trattare un aggiustamento co Principi suoi cognati, che di continuare nella Lega con la Francia proponendo i mezzi per giungere ad un tal fine, e rimostrando i pericoli che risulterebbero dal mettersi nelle braccia de Francesi 30 maggio 1639 ».

## UN CONSEILLER TROP FIDÈLE : LE COMTE PHILIPPE D'AGLIÈ

À partir de 1637 un nouveau conseiller commença à prendre un certain poids politique à la cour de Turin : le comte Philippe Saint Martin d'Agliè (1604-1667). À cette époque sa famille était déjà assez puissante. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait créé le père de Philippe, Jules-César, marquis de Saint Germain ; et son frère, Ludovic<sup>43</sup>, marquis d'Agliè, oncle de Philippe, était devenu l'une des figures les plus remarquables de la cour littéraire du duc.

En 1625 désigné cornette dans la compagnie commandée par Don Felix de Savoie, Philippe participa à la guerre contre les Génois et à celle du Montferrat. En 1627 il passa au service du cardinal Maurice à Rome, où se trouvait Ludovic d'Agliè, qui avait été lui aussi au service du prince cardinal et qui depuis 1627 était ambassadeur à Rome. L'influence de Ludovic était destinée à s'accroître durant la régence, car il sera nommé précepteur de François-Hyacinthe d'abord et de Charles-Emmanuel ensuite. En 1630 le jeune Philippe reçut la charge de lieutenant dans la compagnie des cuirasses de la garde de Victor- Amédée I<sup>er</sup>.

Les premières manœuvres françaises pour l'attirer dans leur camp datent justement de 1637, lorsque d'Agliè refusa d'accepter la nomination de « maréchal de camp » en France<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> Sur ce membre de la famille d'Agliè voir de Felice R., « Agliè Ludovico san Martino, conte di », in *Dizionario Biografico degli Italiani, cit.*, vol. I, p. 409-410, et surtout Masoero M., « Lettere inedite di un poeta cortigiano del XVII secolo : Ludovico San Martino d'Agliè », in *Studi piemontesi*, 1976, V, pp. 301-321 et sa riche *Introduction* à L. San Martino d'Agliè, *Alvida-La Caccia, favole pastorali inedite*, Firenze, Olschki, 1977, à la p. 10 on peut lire aussi des notices sur la vie de son neveu Filippo.

<sup>44</sup> Sur la vie d'Agliè voir Gallina C., « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *Bollettino Storico-bibliografico subalpino*, 1919, XXI, p. 185-213 ; 292-305 ; 1920, XXII, p. 63-157, spécialement les p. 186-187 pour des informations sur les différents membres de la famille ; De Felice R., « Agliè Filippo san Martino, conte di », in *Dizionario Biografico degli Italiani, cit.*, vol. I, p. 408-409, et surtout Filippo San Martino d'Agliè, *La prigione di Fillindo il Costante* (1643), publié par Comoli V. et Roggero Bardelli C., Torino, Centro Studi Piemontesi, 2005, notamment p. 17-30.

Le père Monod est très présent dans la correspondance du comte : le 9 janvier 1638 d'Agliè rapporta au marquis de Saint-Maurice que l'arrivée de l'envoyé français Vignolles avait bouleversé toute la cour, et que ce dernier avait « porté une très grande confusion dans cette cour, car il était venu ici uniquement pour perdre le père Monod »<sup>45</sup>. En février 1638 il l'informa que la décision de transférer le jésuite à Cuneo venait d'être prise et que « cette affaire difficile et scabreuse »<sup>46</sup> semblait aller vers sa conclusion. Des lettres d'Agliè se dégagent des sentiments contrastants à l'égard du père Monod, car si d'un côté le comte professait son amitié et son attachement au jésuite, de l'autre il s'en plaignait, soulignant que ses fréquentes tentatives de seconder les prétentions françaises l'exposaient à de cuisants revers auprès de la duchesse, qui n'affrontait jamais volontiers cette question et qui devenait toujours plus âpre envers lui.

Une fois renouvelé le traité de Rivoli, la guerre avec les Espagnols reprit et la campagne de 1638 fut caractérisée par la perte de Verceil. Au mois de juillet, le comte d'Agliè, dans un moment de rage peut-être, critiqua d'une manière résolue la ligue offensive signée avec la France, origine de toutes les misères actuelles du duché<sup>47</sup>.

Entre temps les rapports entre l'ambassadeur d'Hémery et la cour de Turin se crispèrent. La France se montra de plus en plus intolérante au sujet des contacts que la cour de Turin entretenait avec les Espagnols et persista, non sans une certaine rudesse, surtout de la part d'Hémery, à exiger que la duchesse remette aux garnisons françaises des places de sûreté. La position du comte d'Agliè, qui n'approuvait point les mauvais traitements infligés à la régente, se durcit et il ne dédaigna pas renouer de négociations avec les Espagnols.

La fuite du père Monod ne facilita pas les rapports entre les deux États ; dans sa lettre du 9 janvier 1639 d'Agliè précisa sa pensée sur cette affaire :

---

<sup>45</sup> « Aveva apportata in questa Corte una grandissima confusione, mentre egli è venuto quà non per altro che per perder il P. Monodo », AST Corte, Lettere ministri Francia, mazzo 37, le comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 janvier 1638.

<sup>46</sup> « Negotio [...] difficile, e scabroso », *Ibid.*, Turin, 1<sup>er</sup> février 1638.

<sup>47</sup> *Ibid.*, Turin, 18 juillet 1638.

*du premier jour que je visse la France déclarée contre le Père Monod, en considérant les affaires plus graves de cet État, non moins que de celles de Madame Royale, et les miennes, je jugeais qu'il n'y avait plus la possibilité d'exercer en sa faveur les offices, qui étaient propres à l'amitié particulière que j'avais pour lui, et à l'estime qu'on devait avoir à l'égard d'un tel personnage, et je me renforçais d'autant plus dans ce sentiment que je voyais ce conflit porté par une main si puissante<sup>48</sup>.*

Une partie des difficultés avec d'Hémery résultait de l'obstination de la régente qui refusait sur ce point de s'incliner devant la volonté française, car cela aurait infligé une blessure sanglante à sa réputation et à sa souveraineté, déjà chancelante.

Mais le pire devait encore arriver, car l'année 1639 fut marquée par le début de la guerre civile et les deux sièges de Turin, qui finit par se rendre au mois d'août. Après la perte de la capitale, les conditions du duché devinrent désespérées. La régente, grâce à une prompte action de d'Agliè<sup>49</sup>, avait pu se sauver dans la citadelle de Turin et, ensuite, se réfugier à Suse.

Ce fut à cette époque que se déroula la rencontre de Grenoble (28 septembre 1639). Dans deux lettres envoyées le 29 septembre et le 3 octobre à Don Felix de Savoie, le comte d'Agliè écrivit que l'on avait évité un « grand naufrage »<sup>50</sup> et que finalement « nous sommes sortis des labyrinthes de la négociation ».<sup>51</sup>

---

<sup>48</sup> « Dal primo giorno, ch'io vidi la Francia dichiarata contro al Padre Monodo, considerando ai più gravi interessi di questo Stato, non meno che di Madama Reale, ed i miei proprij, giudicai che non vi fosse più campo d'esercitare a' favor suo quelli ufficij, ch'erano proprij alla particolare amicitia, ch'io havevo seco, come alla sùma, qual si doveva far d'un tal personaggio, e tanto maggiormente m'imprimeva questo sentimento il veder sostenuto questo contrasto da si potente mano », *Ibid.*, Turin, 9 janvier 1639 ; publié par Gallina C., « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *cit.*, p. 139-140.

<sup>49</sup> AST Corte, Lettere ministri Francia, mazzo 37, le comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Suse, 17 août 1639.

<sup>50</sup> « gran naufragio », AST Corte, Lettere principi naturali di Savoia, Lettere di particolari dirette a Don Felice, mazzo 25, le comte d'Agliè à Don Felice, Grenoble, 30 septembre 1639, publié par Gallina C., « Le vicende di un grande favorito. (Filippo San Martino D'Agliè) », *cit.*, p. 145.

<sup>51</sup> « siamo usciti dai labirinti della negotiation », *Ibid.*, le comte d'Agliè à Don Felice, Grenoble, 3 octobre 1639, publié par Gallina C., « Le vicende di un grande favorito. (Filippo San Martino D'Agliè) », *cit.*, p. 145.

L'importance de cette rencontre sera rappelée aussi par Alessandro Verri qui, dans son essai sur l'histoire de l'Italie, aurait évoqué la rencontre de Grenoble comme l'un des plus saillants de la régence : « en cette occasion, ajouta-t-il, le cardinal de Richelieu ne manqua pas d'insinuer à la régente de laisser en France son pupille Charles-Emmanuel et de céder le gouvernement de ses états. Il eut recours aussi aux semonces et aux âpres manières. Mais la régente ne plia pas »<sup>52</sup>.

Au moment du congé entre le roi de France et la duchesse de Savoie, le comte Philippe d'Agliè eut une entrevue orageuse avec Richelieu qui l'agressa verbalement, si l'on en croit le récit que nous livre Vittorio Siri, en l'accusant d'avoir fait avorter le colloque et « d'avoir fait subir au Roi un affront si grave »<sup>53</sup>. À partir de là, le rancunier cardinal attendit avec patience l'occasion opportune pour se venger.

Le projet d'emprisonner d'Agliè fut conçu par Richelieu à partir de juin 1640, et l'ordre de se saisir de la personne du comte fut donné au mois d'octobre. Le 30 décembre, après la rentrée triomphale de la régente à Turin (18 novembre) et l'accord avec le prince Thomas (2 décembre), le comte Philippe d'Agliè fut arrêté et conduit à Pignerol ; ensuite il fut transféré au donjon du château de Vincennes vers la fin janvier 1641.

La régente ne perdit pas de temps et envoya rapidement en mission à Paris l'abbé Mondin, qui devait suivre surtout l'« affaire » d'Agliè. Arrivé dans la capitale le 14 janvier 1641, il n'obtint la permission de visiter le comte qu'à la fin du mois. Un mois après, son action à la cour avait progressé, si bien qu'il écrivit à Christine qu'il pouvait voir autant qu'il voulait « Monsieur le comte Philippe ». Et il précisait : « j'ai obtenu le même privilège pour son neveu le marquis de Saint Germain ; il peut se promener librement avec le comte dans le bois

<sup>52</sup> « in quella occasione il cardinale di Richelieu d'insinuare alla reggente di lasciare in Francia il suo pupillo e di cedere il governo de' suoi stati. Usò anco di rimproveri e di aspre maniere. Ma la reggente non si piegò », Verri A., *Saggio sulla storia d'Italia*, publié par Scalvini B., Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2001, p. 292.

<sup>53</sup> « di far ricevere al re un sì grave affronto », Claretta G., *Storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia, cit.*, vol. I, p. 564. On peut lire le récit de cet épisode dans Siri V., *Memorie recondite*, Lyon, Anisson e Posuel, 1679, vol. VIII, p. 752.



de Vincennes [...] et jouer à la balle, mais le comte s'entretient plus volontiers avec la lecture et d'autres exercices musicaux »<sup>54</sup>. Toutefois Chavigny a ordonné à Mondin de ne pas introduire d'autres personnes dans le château et de ne remettre à d'Agliè aucune lettre à son insu.

Les premiers mois de 1641 furent très durs pour le comte. Seulement vers la fin mars, on lui fit parvenir neuf lettres de Christine. Il lui répondit avoir ressenti un grand soulagement à leur lecture et se déclara certain qu'elle le fera sortir « de ce labyrinthe »<sup>55</sup>. Toutefois d'Agliè ne vit point améliorer sa condition, et les raisons de son emprisonnement continuaient à lui paraître obscures. Au fur et à mesure que le temps passait, le comte se sentit envahi par le désespoir. Le 14 avril il écrivit à la régente une lettre pleine d'inquiétude. Il essayait de comprendre les causes de son incarcération, en énumérant plusieurs hypothèses :

*1<sup>er</sup> ou que les Princes le réclamèrent [son emprisonnement] pour leur satisfaction dans l'accord qu'on pensait conclure. 2<sup>e</sup> ou qu'ils croyaient que j'eusse quelque secrète intelligence avec eux, et que je pusse aussi empêcher la négociation dont ils se montrèrent si jaloux, en craignant surtout que V.A.R. n'en fût pas trop convaincue. 3<sup>e</sup> que n'étant pas trop satisfaits, quoi que à tort, de V.A.R., ils estimèrent que mon conseil pesait dans la plupart des actions qui se faisaient. 4<sup>e</sup> ou que le Seigneur Cardinal, plein d'amertume pour les traités de Grenoble à l'égard de Montmélian, en cherchant jusqu'ici sa revanche, seulement maintenant il aurait voulu donner satisfaction à lui-même*<sup>56</sup>.

<sup>54</sup> AST Corte, Lettere ministri Francia, mazzo 41, L'abbé Mondino à Son Altesse Royale, 21 février 1641.

<sup>55</sup> « da questo labirinto », AST Corte, Lettere di particolari, A, mazzo 3, n° 41, Philippe d'Agliè à Madame Royale, Vincennes, 25 mars 1641.

<sup>56</sup> « 1<sup>e</sup> che i Principi la chiamarono per loro soddisfazione nell'accomodamento qual si credeva dovessi concluder. 2<sup>e</sup> che hanno preso sospetto ch'io avessi qualche intelligenza secreta con loro, e che potessi anche impedire la negotiation della quale si mostrarono così gelosi, massimo temendo che V.R.A. vi fosse poco inclinata. 3<sup>e</sup> che non trovandosi, benché a torto, troppo soddisfatti di V.R.A. stimarono che il mio consiglio avesse gran parte in tutte le ationi qual si facevano. 4<sup>e</sup> che il S[ignor] Cardinale amareggiato ancora da trattati di Grenoble in rispetto di Monmegliano havendo cercato sin hora il suo mal talento adesso solamente ha voluto sodisfare a sé stesso[...] », AST Corte, Lettere di particolari, A, mazzo 3, n° 41, Philippe d'Agliè à Madame Royale, Vincennes, 14 avril 1641.

Enfin, il pensait que, peut-être, Richelieu espérait avoir les mains libres une fois qu'il l'aurait éloigné de la régente. Le comte exclut les deux premiers points, mais reconnaissait que si on l'avait emprisonné pour l'empêcher de donner ses conseils à la régente ou, pire encore, que le cardinal voulait simplement se venger de l'affront grenoblois, alors, il savait quel était son sort et avec clairvoyance il écrivit : « mon emprisonnement durera longtemps »<sup>57</sup>. Ses prévisions se révélèrent exactes ; le 12 novembre dans une lettre à Christine il dit : « je ne sortirai jamais de ce labyrinthe, malheur sans fin pour qui a toujours servi avec tant de zèle, d'affection et de dévouement »<sup>58</sup>.

La négociation procéda très lentement. Dans une dépêche du 14 mai, Mondin fit savoir à Turin que la question du comte devait « être maniée avec adresse ».<sup>59</sup> Celui-ci resta prisonnier deux ans encore, durant lesquels sa liberté fut fortement limitée. Il ne put sortir de son « labyrinthe » qu'après la mort du cardinal de Richelieu (4 décembre). Sans la disparition du puissant ministre, d'Aglié aurait terminé ses jours à Vincennes. Ses prévisions étaient exactes, mais le destin en disposa autrement. Le 5 décembre 1642, l'abbé André Mondin fut reçu par le cardinal Jules Mazarin, qui l'assura que le comte Philippe serait libéré<sup>60</sup>. Le 20 décembre Louis XIII accorda la remise en liberté de l'illustre prisonnier<sup>61</sup>. Ce jour même Mazarin ordonna à l'abbé Mondin de porter cette joyeuse nouvelle au comte qui en resta « tout consolé »<sup>62</sup>.

La duchesse remercia Mazarin, dont l'amitié avait été fondamentale pour la libération de d'Aglié. Le cardinal répondit modestement à Christine :

*La lettre que votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire du 16 du passé m'a comblé de joye, m'ayant appris la satisfaction qu'elle a receüe de la*

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> « io non uscirò mai da questo labirinto, infelicità senza esempio a danno di chi servì sempre con tanto zelo, affetto e fedeltà », *Ibid.*, Vincennes, 12 novembre 1641.

<sup>59</sup> « Per il negozio del Signor Conte Filippo si deve maneggiar delicatamente », AST Corte, Lettere ministri Francia, mazzo 41, l'abbé Mondin à Son Altesse Royale, 14 mai 1641.

<sup>60</sup> *Ibid.*, mazzo 44, n° 2, l'abbé Mondin à Son Altesse Royale, 5 décembre 1642.

<sup>61</sup> *Ibid.*, 23 décembre 1642.

<sup>62</sup> « tutto consolato », *Ibid.*

*liberté que le Roy a accordé a Monsieur le Comte Philippe. En cela madame vous devez reserver pour sa Majesté tout le ressentiment que vous avez, et vous persuader que vous estes redevable de cette faveur à la seule affection qu'elle a pour vous*<sup>63</sup>.

Le comte fut toutefois astreint à résidence à la cour et ne fut autorisé à retourner en Piémont que bien plus tard, après la disparition prématurée de Louis XIII (14 mai 1643). Au cours de l'été 1643 Anne d'Autriche communiqua officiellement à Christine qu'on permettait à d'Agliè de quitter le royaume et le 5 septembre il put laisser Paris pour rentrer à Turin, soit presque trois ans après<sup>64</sup> son arrestation.

Ainsi en 1644, lorsque le père Monod disparaissait dans les entrailles de la lugubre forteresse-prison de Miolans, le comte d'Agliè fut définitivement réintégré à la cour de Turin, où il reçut, la même année, l'office de capitaine des cuirasses par le jeune Charles-Emmanuel II<sup>65</sup>.

En guise de conclusion on peut affirmer que les deux conseillers de Christine s'efforcèrent de suivre la ligne politique tracée par les ducs, ligne qui passait d'une alliance à l'autre non parce qu'ils n'avaient pas la capacité de respecter les pactes, mais parce qu'elle était la seule voie possible pour que les petits États italiens puissent « favoriser la stabilité de leurs possessions territoriales ».<sup>66</sup> Le comte d'Agliè n'hésita pas à chercher l'accord avec les Espagnols, lorsque la pression française sur le duché, déjà réduit en miettes, devint trop forte, et fut aussi le soutien le plus ferme de la duchesse jusqu'à son arrestation ; il défendit avec vigueur la souveraineté de la régente mise sérieusement en danger pendant le colloque de Grenoble. « L'homme rouge » ne le pardonna pas et le châtia durement. Il fit subir le même sort au père Monod accusé d'une part de trop se tourner vers l'Espagne, et d'autre part de faire entrer dans le duché le cardinal Maurice. En réalité l'action politique du conseiller jésuite visait à

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, n° 3, Jules Mazarin à Madame Royale, Saint-Germain-en-Laye, 4 mars 1643.

<sup>64</sup> Sur la libération du comte d'Agliè voir C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito », *cit.*, p. 108-109 ; et F. San Martino d'Agliè, *La prigione di Fillindo il Costante*, *cit.*, p. 28-30.

<sup>65</sup> Voir *Ibid.*, p. 30.

<sup>66</sup> G. Ferretti, « Au nom du droit (de conquête) », *cit.*, p. 125.

obtenir la neutralité du duché en suivant une conduite déjà pratiquée avec succès par les ducs : « C'est là le secret du Duc Charles Emmanuel de faire peur aux Espagnols par les Français, et aux Français par les Espagnols ».<sup>67</sup>

Frédéric IEVA  
Doctorant Université Pierre-Mendès-France-Grenoble et  
Université de Turin

---

<sup>67</sup> AST Corte, Tutele e reggenze, mazzo 3, 32, « Ragionamento del Padre Monod », *cit.*